

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Réductions sur présentation de la carte S. P. R. — Projet de création d'une Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante. — Vaud: Postes au concours. — Vevey: départs. — Nécrologie: † U. Pahud. — † E. Zbinden. — Genève: U. I. G.: La radio à l'école. — U. I. G. D.: Compte rendu de l'assemblée générale du 4 avril. — U. A. E. E.: Convocation. — Neuchâtel: Le peuple a accordé la construction de l'E. N. — Exposition scolaire permanente. — Jura bernois: La nouvelle loi sur l'école primaire. — Communiqué: Association suisse en faveur des enfants déficients.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Ls Meylan: L'école et l'éducation sociale de l'enfant.

PARTIE CORPORATIVE

REDUCTIONS SUR PRESENTATION DE LA CARTE S.P.R.

Depuis l'impression de la carte, de nouvelles faveurs ont été obtenues.

Le téléférique Crans-Bellalui (Crans s. Sierre) a bien voulu à notre demande accorder les réductions suivantes :

	<i>Tarif ordinaire</i>	<i>Membres avec cartes</i>	<i>Elèves jusqu'à 16 ans</i>
Crans-Bellalui, aller-retour	Fr. 6.—	3.60	1.80
Crans-Bellalui, montée	5.—	3.—	1.50
Bellalui-Crans, descente	3.—	1.80	0.90

Ces prix sont applicables pour l'installation actuelle ; ils seront réadaptés en cas de prolongement. Toutefois, les membres de notre association jouiront, même en cas de changement dans l'installation, du tarif indigène.

Le télésiège de Médran S.S. Verbier, accorde les réductions suivantes :

montée, grandes personnes, Fr. 2.— au lieu de Fr. 2.80
montée, enfants Fr. 1.50 au lieu de Fr. 1.80

La Compagnie du Chemin de fer Martigny-Orsières, accorde une réduction de 33 % sur les taxes normales.

Le trésorier S.P.R.: André Pulfer.

PROJET DE CRÉATION D'UNE CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

Introduction. — Dès la fin de la guerre, des efforts ont été déployés en vue d'unir les diverses organisations internationales et nationales des enseignants en un organisme puissant, susceptible de représenter vraiment l'ensemble du corps enseignant mondial, et de donner à son

action en faveur des progrès de l'éducation et de la compréhension internationale au service de la paix plus de cohérence et plus de poids.

La réalisation d'un tel projet est actuellement rendue difficile par l'existence d'oppositions idéologiques fortement tranchées et souvent entachées de mobiles politiques.

Il semble toutefois que l'on soit sur la voie d'une prochaine solution pratique : la création d'une « Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante » dont le projet de statuts vient d'être adopté et publié par un Comité formé de représentants accrédités de trois Fédérations internationales groupant tous les degrés de l'enseignement.

La S.P.R., affiliée à la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs qui a activement collaboré à la mise en œuvre du projet en question, sera sollicitée de donner son adhésion au nouvel organisme. Il est donc nécessaire que chacun de nos collègues romands soit renseigné à ce sujet et le présent article n'a d'autre intention que de leur apporter les éclaircissements nécessaires.

Voici tout d'abord, sous une forme aussi résumée que possible, un tableau de la situation présente des organisations internationales du corps enseignant :

(Les renseignements suivants sont en grande partie puisés dans un article magistral de M. Hombourger, secrétaire du Comité d'entente des Fédérations internationales du personnel enseignant, paru dans l'« Université syndicaliste » No 66, du 15. 12. 50.)

1. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OFFICIEL (F.I.P.E.S.O.)

Origine : 1912, Bruxelles.

Membres : 120 000, représentant 31 Associations et 16 pays.

Président : Dr K. Kärre (Suède). — **Secrétaire générale :** Miss J.M. Lawson (Ecosse).

Buts :

1. Nouer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité internationaux.
2. Contribuer au progrès des études secondaires.
3. Étudier les moyens de permettre aux jeunes gens amenés à résider à l'étranger d'y poursuivre leurs études sans préjudice ni retard.
4. Rechercher les moyens d'améliorer la situation matérielle et morale du personnel.
5. Collaborer aux œuvres générales d'initiative officielle ou privée poursuivant les mêmes buts.

La Fédération internationale est composée :

1. De sociétés (fédérations nationales), de membres du personnel diplômé de l'enseignement secondaire (moyen) public.
2. De sociétés agréées. Les groupements d'intérêt public, d'ordre purement pédagogique, à l'exclusion de toute poursuite de buts politi-

ques, religieux ou linguistiques (tels que ligues d'amis de l'Ecole, sociétés d'écoles nouvelles, mutualités scolaires et postscolaires, sociétés d'hygiène et de culture physique à l'école, etc.) peuvent solliciter leur admission à la F.I.P.E.S.O. à titre de sociétés agréées.

(Art. 3 des statuts.)

« On entend par enseignement secondaire tout enseignement qui dispense une culture désintéressée ou qui prépare soit à l'Université, soit aux instituts d'enseignement supérieur. »

« Enseignement officiel veut dire tout enseignement approuvé, dirigé ou patronné par l'Etat ou par les autorités du pays. »

(Art. 1 et 2 des statuts.)

Conférences tenues depuis la guerre

Lausanne (1946). Rapports sur l'attitude des associations nationales pendant la guerre.

Edimbourg (1947). Echanges d'élèves et de professeurs en vue de développer dans l'enseignement secondaire l'esprit démocratique et international. — La place de la culture générale dans l'enseignement d'après-guerre.

Interlaken (1948). Comment déterminer chez l'enfant les aptitudes à suivre l'enseignement secondaire.

Stockholm (1949). La formation pédagogique des enseignants. Conférences et stages d'information à l'usage des professeurs.

Amsterdam (1950). Les bibliothèques scolaires. — Projet de Confédération mondiale de la profession enseignante.

Relations extérieures : Membre du Comité d'entente. — Statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Organe. Bulletin international de l'enseignement secondaire (trimestriel, anglais et français).

(La Société suisse des maîtres de gymnase fait partie de FIPESO.)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INSTITUTEURS

pour la collaboration pédagogique et pour la préparation de la Paix par la collaboration des peuples dans la liberté (F.I.A.I.)

Origine : 1926, Amsterdam.

Membres : 600 000, représentant 21 Associations et 18 pays, dont la Suisse avec la S.P.R. et le S.L.V.

Président : Louis Dumas (France). — **Secrétaire général** : R. Michel (Suisse). — **Secrétaire-trésorier** : G. Willemin (Genève).

1. **Buts** : « Etablir entre les associations nationales d'instituteurs la collaboration pédagogique en faveur de l'avancement de la profession et préparer la paix par la coopération des peuples ».

2. **Définition** : La F.I.A.I. n'est pas une ligue politique. Elle n'est hostile, en principe, à aucun autre groupement d'instituteurs, mais elle

s'en distingue parce qu'elle n'exige pas l'adhésion à une formule politique ou sociale. Elle est surtout un instrument d'action pour les buts indiqués ci-dessus.

3. Programme : 1. La F.I.A.I. affirme qu'une paix durable a pour condition fondamentale une éducation des enfants de tous pays, orientée vers la compréhension des peuples.

2. La F.I.A.I. cherche à éléver le niveau de l'éducation populaire. Elle s'applique dans tous les pays, d'une part, à perfectionner les méthodes pédagogiques ; d'autre part, à améliorer la formation générale et professionnelle des maîtres et à défendre leurs intérêts matériels et moraux. (Articles 1, 2, 3 des statuts.)

Conférences de délégués tenues depuis la guerre

1. **Genève** (1946) : Préparation d'une enquête internationale sur l'éducation professionnelle et la formation culturelle des adolescents. Contribution du corps enseignant à la rééducation de l'Allemagne.

Edimbourg (1947) : La rééducation de la jeunesse allemande.

2. **Interlaken** (1948) : Education populaire des adolescents ne fréquentant pas les écoles. Projet d'une charte des éducateurs. Comment déceler chez l'enfant quittant une classe primaire les aptitudes propres à lui permettre de suivre avec profit l'enseignement secondaire ?

3. **Stockholm** (1949) : Préparation professionnelle de l'éducateur.

4. **Amsterdam** (1950) : Les droits de l'Enfant. Le comportement des enfants modernes. — Le projet de Confédération mondiale de la Profession enseignante.

Relations extérieures : Membre du Comité d'entente. — Statut consultatif auprès de l'Unesco par l'intermédiaire du Comité d'Entente.

Organe. Bulletin international FIAI (trimestriel, français, anglais).

FÉDÉRATION INTERNATIONALE SYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT (F.I.S.E.)

(Département professionnel international de la Fédération syndicale mondiale)

Origine : 1948-1949. Transformation de la « Commission préparatoire internationale de l'enseignement » et sa reconnaissance comme Département professionnel international par la F.S.M.

Président : Henri Wallon (France). — **Secrétaire général** : Paul Delanoue (France).

Membres : 3 500 000, représentant 25 pays.

Buts :

« Unit les organisations syndicales des travailleurs de l'Enseignement. »

a) « Organisation de l'entraide internationale des travailleurs de l'Enseignement pour la défense de leur situation matérielle et sociale et pour le resserrement de la coopération et de l'amitié entre les travailleurs de tous les pays. »

b) « Aider au développement du mouvement syndical dans les pays où les syndicats des travailleurs de l'Enseignement sont inexistant ou faibles.

Conférences internationales depuis la guerre

Varsovie (1949). La lutte du corps enseignant pour la paix et la démocratie, en collaboration avec la classe ouvrière. — L'éducation de l'enfance et de la jeunesse dans l'esprit démocratique.

Vienne (1950). Les enseignants et la lutte pour la paix. — Lutte des enseignants pour leurs conditions matérielles d'existence, pour leur situation juridique et le respect de leurs droits civiques.

Organe. Bulletin international de l'Enseignement (trimestriel, français, russe, anglais, espagnol).

Relations extérieures. Membre du Comité d'Entente.

WORLD ORGANISATION OF THE TEACHING PROFESSION

(Organisation mondiale de la profession enseignante)

(W.O.T.P.)

Origine : 1946. Endicott, New-York.

Membres : 2 000 000, représentant 65 associations et 25 pays.

Président : William F. Russell (Etats-Unis). — **Secrétaire général :** Dr W. Carr (Etats-Unis). — (Le Dr Sack, de Berne, est vice-président de W.O.T.P.)

Buts :

« Assurer sur le plan mondial la coopération entre les organisations reconnues du corps enseignant en vue de :

1. Mettre à la portée de tous sans distinction les avantages d'une éducation complète et gratuite.

2. Améliorer la condition professionnelle des membres du corps enseignant dans le monde et défendre leurs intérêts et leurs droits dans les domaines intellectuel, matériel, social et civique.

3. Favoriser la paix internationale en développant la bonne volonté des nations par une coopération, dans le domaine de l'enseignement fondée sur une information pertinente et exacte.

Conférences internationales

Congrès (annuels)

Endicott (1946): 1. Comment les membres du corps enseignant peuvent-ils coordonner leurs efforts sur le plan mondial ?

2. Comment enseigner la compréhension internationale d'une manière plus efficace ?

3. Comment les organisations du personnel enseignant peuvent-elles contribuer au relèvement de l'éducation dans les régions dévastées par la deuxième guerre mondiale ?

4. Quelle sorte de relations devrait exister entre les organisations du personnel enseignant et l'Unesco ?

5. Comment les organisations du personnel enseignant peuvent-elles élever le niveau matériel et social de la profession enseignante, développer le bien-être des enfants et améliorer les services de l'enseignement pour leur permettre de faire face aux problèmes du monde moderne ?

Glasgow (1947) : Assemblée constitutive.

Londres (1948) : Les échanges internationaux d'élèves et de professeurs.

- La diffusion de l'éducation de base.
- Le problème d'une langue internationale.
- L'enseignement des questions sociales et des problèmes d'actualité.
- L'éducation sanitaire

Berne (1949) : Droits et devoirs du personnel enseignant.

- Education pour la paix et questions connexes.
- Traitements. Sécurité. Retraites.

Ottawa (1950) : Projet de constitution d'une Confédération mondiale.

- L'éducation pour la paix.
- Traitements et salaires.

Relations extérieures. Statut consultatif auprès de l'Unesco et du Conseil économique et social de l'ONU. — Observateur aux séances du Comité d'Entente en 1948 et 1949.

Organe. W.O.T.P. News.

Ajoutons, pour être complet, qu'une nouvelle Fédération syndicale internationale de l'enseignement, affiliée à la Fédération mondiale des syndicats libres, sera très probablement fondée à Bruxelles dans le courant d'avril 1951.

Il est aisément d'apercevoir l'unité profonde qui s'affirme, malgré la diversité des tendances, dans la définition des objectifs poursuivis par ces différentes Fédérations.

Si l'idée de les unir au sein d'une organisation unique n'a pas encore trouvé sa réalisation idéale, elle n'en a pas moins abouti d'une part à la création du Comité d'entente (dont il sera question dans un prochain article) et au projet de fondation d'une Confédération mondiale.

Les premières discussions à ce sujet ont été engagées au sein du Comité d'Entente par les représentants de la FIPESO, de la FIAI, et de la WOTP, en présence des délégués de la FISE, qui dès le début a pris une attitude hostile envers la nouvelle organisation.

Le projet de statuts a été élaboré par un Comité constitutif formé de cinq mandataires de chacune des Fédérations intéressées, après qu'un avant-projet eût été soumis à la discussion de leurs Congrès de 1950. Actuellement, ces statuts sont présentés à l'examen de toutes les Associations nationales qui ont à décider si elles les acceptent et sont prêtes à prendre part à la fondation de la Confédération. Elles

auront à préciser leur attitude au cours des congrès internationaux de cet été.

Voici, dans ses grandes lignes, le

PROJET DE STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ORGANISATIONS DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE

I. Dénomination :

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante. (C.M.O.P.E.)

World Confederation of Organisations of the Teaching Profession. (W.C.O.T.P.)

Weltverband der Lehrerorganisationen. (W.L.)

II. Définition :

1. Il est constitué une Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante. Cette Confédération exclut de ses discussions tous les sujets de caractère politique et confessionnel. Elle n'admet aucune discrimination raciale. Elle accueille en qualité de membres des associations nationales de la profession enseignante dont les statuts ne contiennent rien de contraire à la présente constitution. Les cas exceptionnels seront examinés par le Comité exécutif.

2. Dans le cadre de la Confédération mondiale, il y aura dès le début deux Fédérations internationales représentant les intérêts particuliers de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ces Fédérations sont dénommées Fédération internationale des associations d'instituteurs (F.I.A.I.) et Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (F.I.P.E.S.O.). La possibilité d'admettre des Fédérations internationales représentant d'autres types de l'enseignement demeure ouverte.

III. Buts :

La Confédération mondiale tend à rassembler en une organisation puissante les professionnels de tous les degrés de l'enseignement en vue de leur permettre d'exercer une influence correspondant à l'importance de leur fonction sociale. Elle se propose, en collaboration avec les Fédérations internationales constituantes, les buts suivants :

a) Propager l'idée d'une éducation orientée vers la compréhension des peuples et la bonne volonté internationale pour la sauvegarde de la paix dans la liberté et le respect de la dignité humaine ;

b) Perfectionner les méthodes pédagogiques, l'organisation scolaire et la formation générale et professionnelle des maîtres, de manière à les adapter toujours mieux aux intérêts de la jeunesse ;

c) Défendre les droits et les intérêts matériels et moraux du corps enseignant ;

d) Encourager et faciliter les contacts entre les enseignants des divers pays.

IV. Attributions :

a) La Confédération mondiale a compétence pour déterminer et définir son orientation dans le domaine de l'enseignement et de la profession enseignante en général. Elle représente collectivement les asso-

ciations membres pour tout ce qui concerne l'aspect international de ces questions.

b) Chacune des Fédérations internationales reste maîtresse de son organisation interne, et conserve toute compétence pour étudier et résoudre les problèmes relatifs à son domaine propre et pour entretenir dans ce domaine, ses propres relations extérieures, sous réserve d'harmoniser ses statuts, ses règlements et son action à la politique générale de la Confédération mondiale.

Organisation :

La Confédération mondiale est dirigée et administrée par les organes suivants :

- Une Assemblée des délégués
- Un Comité exécutif
- Un secrétariat administratif.

Pour sauvegarder l'efficacité et assurer la continuité de l'action internationale, il pourra être créé des bureaux régionaux.

L'Assemblée des délégués.

a) L'Assemblée des délégués se compose de délégués accrédités des associations nationales affiliées à la Confédération. Elle se réunit chaque année, sauf dérogation de l'Assemblée des délégués, et au moins tous les deux ans. Chaque association nationale a droit à un délégué au moins et dispose au moins d'une voix.

Droit de délégation. — Chaque association nationale affiliée a droit à un délégué et à un délégué additionnel par 5000 membres cotisants ou fraction de 5000 membres, étant entendu qu'aucune association ne peut avoir droit à plus de 50 délégués.

Attributions. — L'Assemblée des délégués a les attributions suivantes :

- elle fixe le programme de la Confédération pour l'exercice à venir ;
- elle examine le rapport général d'activité du Comité exécutif, y compris la gestion financière, et vote le budget ;
- elle fixe le lieu et la date du prochain Congrès de la Confédération.

Le Comité exécutif.

L'Assemblée des délégués délègue ses pouvoirs au Comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président et d'autres membres élus comme il suit :

- sept membres sont choisis par roulement suivant un tableau géographique qui sera revisé à chaque Congrès confédéral ;
- chacune des Fédérations internationales (voir II, 2) est obligatoirement représentée au Comité exécutif par un de ses membres, indépendamment de la représentation géographique.

Attributions.

Le Comité exécutif dirige les travaux de la Confédération d'après les directives approuvées par l'Assemblée des délégués et agit en son nom pour régler les affaires urgentes se présentant entre les sessions. Il assume le contrôle et la responsabilité de l'administration et des finances de la Confédération.

Il prépare l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués et soumet à celle-ci un rapport sur sa gestion depuis la dernière session de l'Assemblée, ainsi qu'un rapport financier.

Il nomme le secrétaire général.

Secrétariat administratif.

Le secrétariat administratif est composé du secrétariat général et des auxiliaires ou employés qui lui sont adjoints sur sa proposition par le Comité exécutif.

Le secrétaire général est nommé par le Comité exécutif auquel il rend compte chaque année de sa gestion. Il conserve son mandat au gré du Comité exécutif.

Ses attributions sont fixées par un règlement particulier.

Moyens d'action :

Les Congrès de la Confédération suivront les Congrès des Fédérations internationales constituantes. Il est souhaitable que les Congrès de la Confédération et des Fédérations constituantes siègent au même lieu. Les résolutions émanant des Congrès fédéraux ou des associations nationales directement affiliées sont soumises à la Confédération qui, en cas d'acceptation, leur donne les suites qu'elles comportent sur le plan confédéral. Rien de ce qui précède ne prive une association nationale du droit de soumettre à la Confédération toute question qui n'est pas spécifiquement du ressort de la Fédération internationale par l'intermédiaire de laquelle elle peut être affiliée à la Confédération.

Relations extérieures :

La Confédération établit, soit directement, soit par l'intermédiaire des Fédérations internationales constitutantes, des relations avec :

1. Les organisations officielles travaillant pour la compréhension internationale, par exemple les organisations spécialisées de l'O.N.U.
2. Les autres organisations internationales d'enseignants, par exemple par l'intermédiaire du Comité d'Entente.

Cotisations :

Les cotisations suivent le chemin de l'affiliation. Le taux en est fixé, pour la première année, à 0.08 franc suisse par membre, sous la réserve que la cotisation d'une association nationale ne dépasse pas 2 % de son budget annuel.

Langues officielles :

Les langues officielles de la Confédération sont pour le moment l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

Le présent texte a été adopté par le Comité constitutif des quinze dans sa session de Paris, les 29-30 novembre et 1er décembre 1950.

Pour FIPESO :

J.M. LAWSON

Pour FIAI :

R. MICHEL

Pour WOTP :

W.G. CARR

Les secrétaires généraux.

Le Comité constitutif, désireux de bien marquer le caractère purement professionnel de la Confédération et son désir d'en tenir les portes largement ouvertes à tous, a voté à l'unanimité l'appel suivant :

« Quinze délégués mandatés des professeurs et instituteurs représentant plus de deux millions d'éducateurs d'une trentaine de pays

groupés dans les trois Fédérations internationales suivantes : Fédération internationale des Professeurs de l'enseignement secondaire officiel (F.I.P.E.S.O.), Fédération internationale des Associations d'instituteurs (F.I.A.I.), Organisation mondiale de la Profession enseignante (W.O.T.P.), réunis à Paris, les 29, 30 novembre et 1er décembre 1950, après la mise au point d'un projet de statuts d'une Confédération mondiale des Organisations de la profession enseignante, ont unanimement décidé d'inviter les associations nationales d'enseignants du monde entier à venir se joindre dans cette Confédération, fondée sur leur idéal professionnel commun, en dehors de toute considération d'ordre politique ou idéologique, en vue de l'union de tous les éducateurs du monde pour le développement de l'esprit de paix et les progrès de l'éducation.»

Remarques. — a) Il faut insister sur le fait que le nouvel organisme sera une Confédération au sein de laquelle la FIAI, représentant les intérêts de l'enseignement primaire, conservera sa structure propre et jouira d'une large autonomie. Si le projet se réalise, la SPR demeurera affiliée à la FIAI et c'est par son intermédiaire qu'elle fera partie de la Confédération, sans augmentation sensible de sa cotisation.

b) Le système de représentation et de vote à l'Assemblée des délégués tient compte de la nécessité de réserver l'influence des petites associations et d'éviter tout monopole aux grands effectifs. C'est ainsi que la Suisse, avec 15 000 membres, aurait droit à 7 voix, alors que les Etats-Unis, avec plus de 500 000 membres en aurait une quarantaine.

c) Toutes les dispositions sont prises pour accueillir d'autres Fédérations que celles représentant le primaire et le secondaire. On souhaite que bientôt l'enseignement technique et l'enseignement supérieur soient organisés et viennent compléter l'édifice qui serait vraiment représentatif de l'ensemble de l'enseignement.

Conclusion. — Le projet de création d'une Confédération mondiale vient à son heure. Chaque jour le monde se rétrécit. Qu'on le veuille ou non, un rapport d'interdépendance toujours plus étroit s'impose à la vie des peuples. Il n'y a pas de pays, si éloigné soit-il, dont les événements ne développent leurs conséquences sur l'ensemble de la planète.

D'autre part, des courants hostiles et une méfiance profonde tendent à isoler les nations et à les dresser les unes contre les autres. Un lourd sentiment d'angoisse pèse sur le monde qui semble incapable de prendre conscience de son unité et de la résoudre par une véritable solidarité internationale respectueuse du caractère propre à chaque culture et riche de leur diversité.

Ceux qui ont accepté la tâche d'éduquer la jeunesse, qui savent combien elle a déjà souffert du déchaînement de la dernière guerre et combien il lui faudra de sagesse pour résoudre les redoutables problèmes du monde dans lequel elle va s'engager, se doivent de donner l'exemple de l'union dans la compréhension et le respect mutuels.

Nous souhaitons vivement que la Confédération projetée soit un pas décisif dans cette voie et que la SPR puisse lui apporter sa pleine collaboration.

R. Michel.

VAUD**POSTE AU CONCOURS**

Délai 28 avril :

Instituteur primaire : **Leysin** (la préférence sera donnée à un maître porteur du diplôme pour l'enseignement des travaux manuels. Entrée en fonctions : 1er novembre 1951).

Institutrice primaire : **Valeyres s. Rances. Assens** (2e classe catholique).

Institutrice semi-enfantine : **Begnins**, entrée en fonctions : 1er novembre 1951.

VEVEY

Départs. — Vendredi 30 mars, les Autorités veveysannes avaient convié au banquet des « promotions » ceux de nos collègues qui, en cours d'année, avaient été admis à faire valoir leurs droits à la retraite. C'est ainsi que Mlle Valentine Chantrens, MM. Paul Vodoz et Fernand Chabloz furent les heureux bénéficiaires d'une attention remarquée qui, nul n'en doute, deviendra rapidement une tradition.

Il convient, dans ce journal qu'ils ont si souvent ouvert — et qu'ils ouvrent encore — avec empressement, ce journal où Chabloz batailla ferme alors qu'il était bulletinier vaudois, de les remercier tant pour leur activité au service de l'école que pour leur esprit de collégialité.

Tous trois avaient débuté dans l'enseignement avant 1914, à l'époque où le kilo de pain bis se payait environ 30 centimes, le litre de lait 20 centimes et le kilo de viande de bœuf 1 fr. 42. Quant aux traitements, l'on donnait 900 francs à l'institutrice et 1200 francs au régent. C'est dire que nos collègues ont connu dès le début la gêne et, partant, éprouvé la nécessité de lutter pour la revalorisation des salaires. Ils ont compris alors, avec ceux de leur génération, que rien ne pourrait être obtenu sans l'union au sein de la S.P.V. de tous les membres du corps enseignant. Ainsi, dans un coude à coude fraternel, la victoire pourrait être acquise.

Il n'est pas exagéré d'écrire que nos collègues sont restés marqués par cette période de leur vie où s'est développé en eux le sens de la solidarité corporative. Il devait même arriver à Chabloz d'être à la peine et aux honneurs, ayant été appelé successivement à siéger au comité de section, au comité cantonal et au comité romand (comité Chantrens) ; plus tard, il occupa une place en vue dans nos assemblées de délégués, tant vaudoise que romande. Ceux qui ont œuvré à ses côtés ont apprécié son ardeur combative, la fermeté de ses principes, sa fidélité dans l'amitié. A Vevey même, où se déroula la majeure partie de sa carrière, il ne manquait pas une occasion de réunir ses collègues pour débattre telle ou telle question ou simplement pour fraterniser. Ce faisant, il s'est acquis à la reconnaissance du corps enseignant des titres qui valent bien ceux dont se réclamait naguère, dans ces colonnes, un honorable magistrat vaudois.

Au moment de leur départ, dans le courant de l'année et ce printemps, les Veveysans ont pris congé de Mlle Chantrens, de Vodoz et de

Chabloz. Ils leur ont souhaité une heureuse et longue retraite, certains d'exprimer non seulement leurs sentiments, mais ceux de la grande famille des institutrices et des instituteurs du Pays romand.

A. S.-C.

NÉCROLOGIE

† **Ulysse Pahud.** — Une nombreuse assistance de parents, de collègues et d'amis vient de rendre les derniers devoirs (le 6. 4. 51) à Ulysse Pahud, retiré à Lausanne depuis 1927, où il est décédé après de longues souffrances à l'âge de 78 ans.

C'était un modeste qui fut également un grand travailleur et une conscience parfaitement belle et droite. Au temple de Bellevaux, M. le pasteur Secrétan, M. Masson, professeur de théologie, M. Edouard Clerc, instituteur retraité, ont su rappeler de façon émouvante la vie de ce serviteur du pays.

Breveté en 1893, Ulysse Pahud enseigna au Brassus, à Givrins puis à Chéserex s/Nyon où il passa la plus grande partie de sa carrière.

On se souvient fort bien de lui tout le long du pied de la Dôle, montagne qu'il aimait à parcourir avec sa classe ou sa famille comme plus tard il aima les grands bois sévères du Jorat.

Partout où il a travaillé, il a laissé l'empreinte d'un homme au bon sens très robuste allié à un optimisme courageux. Il fut un chrétien et un pédagogue d'action. Jamais, il ne se payait de mots car, issu lui-même de la terre, il resta, dans tous les domaines, en contact très étroit avec la réalité.

Les épreuves ne l'épargnèrent point. Il eut le chagrin de perdre ses deux filles, l'une à vingt ans, l'autre à trente-deux ans.

Pendant sa retraite, il s'est occupé avec beaucoup de dévouement et de compétences des « Lectures populaires ».

Ainsi, toute sa vie a été au service d'autrui. Et quand il ne put plus être utile à la collectivité, il s'ingénia d'aider et de conseiller ses proches.

Je ne lui connaissais aucun défaut et beaucoup de grands noms n'avaient pas davantage de vertus.

Veuillez sa compagne, ses deux fils et leurs familles trouver ici l'expression de notre respectueuse sympathie. M. B.

† **Emile Zbinden.** Le corps enseignant de Montreux est encore une fois atteint par le deuil : juste un an après le départ subit de William Thomi, quelques semaines après le décès de Edouard Jomini, une crise d'angine de poitrine vient d'emporter Emile Zbinden.

Né à Lausanne en 1886, il obtenait son brevet primaire en 1905 déjà. Il consacra presque toute sa carrière à Montreux. Si dans ses dernières années d'enseignement, sa santé lui causa de grandes souffrances et une certaine inquiétude, il y a un milieu où il retrouvait force, courage, raison de vivre : c'était sa classe qu'il dirigea toujours avec beaucoup de cœur. Combien ses élèves appréciaient-ils les chansons du regretté chanoine Bovet, qu'Emile Zbinden aimait à leur apprendre !

Ce qu'il trouvait chez Joseph Bovet, c'est cet amour simple et intime pour les choses et les gens de chez nous : amour qu'il cultiva, soit avec la Société de chant de Chernex, qu'il dirigea plus de vingt ans, soit avec les gymnastes de Chailly s. Clarens.

Retiré de l'enseignement dès 1946, notre collègue Zbinden reporta son intérêt de la chose publique au sein du Conseil communal des Planches-Montreux, d'où il continua à suivre avec sollicitude l'évolution des écoles montreusiennes.

A. Cx.

GENÈVE **U. I. G. - DAMES ET MESSIEURS**

LA RADIO A L'ECOLE

La commission des émissions scolaires remercie les membres du corps enseignant qui lui ont transmis des rapports d'écoute. Elle prie tous ceux que la radio à l'école intéresse de lui proposer des sujets pour la série de septembre 1951.

Les propositions sont à adresser à **R. Nussbaum, 20, Grand Pré, Genève**, avant le **1er mai**. Merci d'avance !

R. N.

U. I. G. - DAMES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 AVRIL

Tout d'abord, deux communications : Une lettre a été envoyée au nom de l'Union à **Mme Trottet**, notre dévouée inspectrice de couture, pour lui dire avec quel regret nous avons appris sa démission. Nous lui exprimons notre grande reconnaissance pour tout son travail, sa compréhension et son intérêt bienveillant envers chacune de nos élèves. Nous gardons le meilleur souvenir de ses visites dans nos classes.

D'autre part, grâce au fonds d'entraide, notre comité a pu souscrire un parrainage en faveur du **village d'enfants de Silvi Marina**.

Assurance-accidents : L'Etat nous a proposé à ce sujet de mettre à notre disposition les services de la comptabilité pour la transmission des primes. Cette proposition comporte pour nous des avantages certains : répartition du paiement des primes, pas de traitement suspendu au moment de l'accident, remboursement effectué directement par l'assureur à l'Etat.

Nos collègues accordent leur approbation à l'unanimité pour que la Fédération du Corps enseignant envisage avec l'Etat la réalisation de l'offre qui nous est faite.

Propositions de l'Union des Institutrices : Le comité a décidé d'envoyer au Département un mémoire contenant trois propositions :

1. Nous désirons que le Département encourage les contacts réguliers entre instituteurs et inspecteurs. L'inspecteur ou l'inspectrice a une opinion différente de celle de ses collaborateurs ; ensemble, ils peuvent discuter avec fruit de questions de métier ou d'ordre pratique, étudier des cas précis, envisager des moyens de travail meilleurs.

Dans certains bâtiments, il existe déjà de telles rencontres organisées dans un esprit de collaboration amicale et très appréciées de ceux qui y participent. Nous voudrions les voir généralisées.

2. Nous demandons que des entrevues aient lieu régulièrement entre le Directeur de l'Enseignement primaire et les représentants de nos associations afin de discuter des questions qui concernent nos groupements professionnels. Ces contacts directs éviteraient une correspondance souvent longue et susceptible de créer des malentendus ; ils permettraient l'explication immédiate de certains cas et l'étude effective de propositions émises de part et d'autre. A cette occasion, l'U.I.G. Dames formule le souhait, exprimé depuis longtemps déjà par nombre de collègues, que la direction de l'Enseignement primaire redevienne une fonction indépendante. Notre directeur est trop accaparé par toutes sortes de besognes qui ne concernent pas l'enseignement primaire.

3. Nous désirons aussi que le Corps enseignant soit mieux informé sur les disciplines qu'il est appelé à enseigner, qu'il soit tenu au courant des méthodes nouvelles et des expériences de ceux qui ont pour tâche de former les jeunes instituteurs.

Nous recevons une formation pédagogique au début de notre carrière ; par la suite, nous perdons le contact nécessaire avec ce qui se fait et devrions être renseignés de temps en temps, ce qui nous aiderait à créer un nouvel esprit dans nos classes.

Ces propositions, adoptées par toutes les collègues présentes, seront envoyées au Département ainsi qu'à tous les inspecteurs. D. J.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Nous vous rappelons que notre prochaine séance aura lieu le **mercredi 25 avril à 16 h. 45, à la Taverne de la Madeleine.**

Nous comptons sur votre présence.

Nouvelle composition du Comité :

Présidente : Mlle Alice HERMATSCHWEILER, 7, r. Henri Mussard, téléphone 6 71 50.

Vice-présidente : Mme Y. GRANGIER.

Trésorière : Mlle J. LECLERC, ch. du Bi à Dance, Carouge, téléphone 5 00 68.

Bulletinière : Mme M. CONNE, 5, Cour St-Pierre, tél. 4 77 25.

Secrétaires : Mlles I. RODEL et M. ROTH.

Membres adjoints : Mme A. CULLAZ, Mlle G. DUPARC, Mme M. FORESTIER.

NEUCHATEL

LE PEUPLE A ACCORDÉ LA CONSTRUCTION DE L'E. N.

Par leur vote de dimanche dernier (10 727 oui contre 8481 non), les citoyens neuchâtelois rendent possible la construction au chef-lieu d'un bâtiment à l'usage du gymnase cantonal et de l'Ecole Normale. L'article paru dans le précédent numéro de l'*« Educateur »* a montré

avec évidence que le projet soumis au peuple réclamait une réalisation sans délai à cause de l'insuffisance manifeste des locaux.

La votation nous amène à quelques constatations. D'abord, le nombre total des votants a été plus considérable que pour la stabilisation de nos traitements : bâtiments scol. : 19 214 ; stabilisat. (5.VII.50) : 18 717 ; (25.II.51) : 16 953. Il faut peut-être en trouver la raison dans la coïncidence avec la votation fédérale sur la monnaie franche, ou dans le coût élevé des nouvelles constructions (3 millions), ou dans la propagande intense faite par la voie de la presse, ou encore dans le réveil de l'esprit régionaliste. Celui-ci, les résultats de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds le prouvent, a exercé une influence indubitable. En effet, le chef-lieu a donné une proportion de 7 oui contre 3 non, tandis qu'elle a été de 2 oui contre 3 non dans la métropole horlogère. Un important journal chaux-de-fonnier, en particulier, chercha à démontrer que le gymnase de cette ville avait aussi bon droit d'être envisagé comme relevant de l'Etat que le gymnase cantonal ayant son siège à Neuchâtel. Question d'équité, déclarait ce quotidien.

Bref, il n'est plus temps de nous arrêter à ces réflexions qui n'ont plus d'effet direct puisque la votation est passée. Nous ne pouvons qu'associer notre joie à celle des dirigeants de l'E.N., des autorités scolaires cantonales et des futurs étudiants pédagogiques. Du désert qui fit place à la colline du Crêt va surgir un édifice qui répondra, espérons-le, à toutes les exigences de l'école actuelle. W. G.

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Rapport annuel. Exercice 1950

Activité. — Notre rapport administratif annuel sera très court cette année. Aucun événement saillant n'a retenu l'attention du Bureau en lui procurant quelque ennui ou travail supplémentaire.

Notre institution continue à être appréciée par le corps enseignant qui vient y chercher la documentation qui lui est nécessaire. Cette année, nous avons consacré les fonds disponibles à l'achat de tableaux d'enseignement, de nouveautés pédagogiques et littéraires et à l'entretien de nos bibliothèques. Nous avons en outre reçu en dons une série de manuels d'enseignement de la Librairie Hachette et une collection de classiques d'une ancienne bibliothèque.

La question de la réorganisation de l'exposition, pour la mettre mieux à même de rendre des services constants au Gymnase pédagogique et à l'Ecole normale, est restée en sommeil cette année. Le développement de la section « matériel intuitif » spécialement est en fonction directe de la question des locaux qui pourraient être utilisés à cet effet. Un examen complet et détaillé de cette réorganisation sera fait en temps opportun.

L'Union des Musées scolaires suisses a tenu son assemblée administrative à Locarno en mai 1950. Neuchâtel, pour diverses raisons, ne s'y est pas fait représenter. Par contre, en septembre, une réunion des délégués des Musées se tenait à Bâle et nous y avons délégué un de nos membres. Ces contacts entre institutions similaires sont des plus utiles et méritent d'être entretenus.

Finances. — Malgré la disparition définitive de toute subvention fédérale, l'aide financière qui nous est apportée nous permet de faire face aux dépenses les plus indispensables pour que vive notre exposition. Nous tenons à relever le gros effort fourni par les premiers intéressés à notre institution, c'est-à-dire la Société pédagogique neuchâteloise et sa section de la ville de Neuchâtel qui ont versé, à elles deux, la moitié des fonds dont nous avons disposé cette année. Le Département de l'Instruction publique nous verse une subvention de Fr. 500.— et la Commission scolaire de Neuchâtel qui met déjà à notre disposition deux salles de collège veut bien continuer à nous aider financièrement en nous allouant une subvention de Fr. 200.—.

Grâce à tous ces précieux appuis, notre petite exposition peut continuer à rendre les services qu'on attend d'elle et nous sommes certains d'être ici les interprètes de tous les habitués fréquentant notre institution en exprimant au Département, à la Commission scolaire de Neuchâtel et aux sociétés pédagogiques cantonale et locale, notre sincère gratitude pour leur aide financière.

Statistique. — Durant l'exercice 1950, nous avons enregistré :

663 visiteurs	contre 710 en 1949
3620 objets et volumes prêtés	contre 3444 en 1949
82 expéditions par poste	contre 60 en 1949
2 boîtes de clichés	contre 12 en 1949
44 films fixes	contre 25 en 1949

Neuchâtel, février 1951.

Au nom du Bureau : Le président, *M. Montandon.*

Résumé des comptes (exercice 1950)

Recettes

Soldes : c/c et caisse au 31 décembre 1949	72.04
Subvention de l'Etat	500.—
Subvention de la Commission scolaire de Neuchâtel	200.—
Subvention de la Société pédagogique neuchâteloise	450.—
Subvention de la Société pédagogique de Neuchâtel-Ville	243.70
Recettes diverses	42.55
	1,508.29

Dépenses

Achats, abonnements, reliures	824.37
Traitements du conservateur	450.—
Gratification au concierge	30.—
Indemnités aux membres du Bureau	90.—
Frais de bureau	24.60
Assurance, caisse de compensation, délégation	67.85
Soldes : c/c et caisse au 31 décembre 1950	21.47
	1,508.29

Comptes vérifiés et reconnus exacts.

Vauseyon, le 22 janvier 1951. (signé) *J. Gattiker. H. Häggerli.*

JURA BENOIS

LA NOUVELLE LOI SUR L'ECOLE PRIMAIRE

L'école bernoise est régie par une loi scolaire datant de 1894, loi qui a donné à nos institutions une liberté enviable pendant un demi-siècle. Un projet de nouvelle loi dont le Grand Conseil vient d'être saisi en première lecture apporte les éléments indispensables aux temps actuels.

Ce projet énonce le but de l'école primaire, détermine les responsabilités et compétences des communes, établit les classes d'école et les branches d'enseignement, prévoit tout ce qui concerne le corps enseignant, fixe la scolarité obligatoire, institue des mesures en faveurs des élèves normaux et des enfants déficients, détermine les tâches respectives des commissions d'école, de l'inspecteur et de la Direction de l'Instruction publique, s'exprime enfin sur les écoles et l'enseignement privés.

Relevons quelques innovations très heureuses et surtout des adaptations nécessaires :

L'Etat accordera des subsides plus importants qu'à ce jour pour la construction de collèges. On pourra former des communautés scolaires et autoriser certains enfants à fréquenter une école autre que celle de leur arrondissement. On renonce à fixer des effectifs maxima par classe et le projet prévoit en conséquence la création de nouvelles classes. Parmi les disciplines obligatoires, on note avec satisfaction l'enseignement des règles de la circulation et la gymnastique pour les jeunes filles. On espérait que les travaux manuels seraient introduits comme branche obligatoire également ; le projet se contente de laisser cette responsabilité aux communes. Il en va de même pour l'étude d'une deuxième langue nationale. La période de fonctions commencera le 1er avril, respectivement le 1er octobre, au lieu du 1er mai et 1er novembre ; on remédiera ainsi aux nombreux inconvénients résultant du fait que l'année scolaire proprement dite ne coïncidait jamais avec la date d'entrée en fonctions. La nouvelle loi introduit la réélection tacite du corps enseignant ; c'est un vœu longtemps caressé qui trouve enfin sa réalisation. Un article affirme la garantie par l'Etat de la caisse d'assurance des instituteurs ; un autre fixe la retraite irrémédiable des maîtres à 70 ans. En fait de mesures nouvelles à l'égard d'un maître fautif, il faut signaler la réduction de son traitement. L'âge minimum d'entrée à l'école sera fixé à six ans révolus avant le 1er janvier ; les discussions relatives aux enfants « d'un bon ou d'un mauvais mois » n'auront plus lieu. Le nombre de semaines de scolarité est porté de 34 à 35 par an au minimum. L'enseignement du catéchisme en 9e année est fixé conformément aux circonstances et dans un esprit de large tolérance. Les dispositions en faveur des œuvres scolaires — classes auxiliaires, écoles spéciales, foyers d'éducation, service médical et dentaire, orientation professionnelle, assurance scolaire, etc... — voient leur application plus étendue qu'auparavant et constituent un progrès réjouissant.

Ce magnifique projet a donc été accepté en première lecture par

notre Parlement cantonal. Il nous paraît utile de signaler les points sur lesquels la discussion a été nourrie :

L'article premier, définissant le caractère de l'école publique, a permis un large tour d'horizon ; il s'agissait de savoir si l'école primaire serait « chrétienne » légalement ; la volonté du peuple bernois, exprimée déjà dans la loi sur l'organisation de l'instruction publique du 24 juin 1856, est nette sur ce point : l'école repose entièrement sur des principes et idéaux chrétiens ; il parut dès lors inutile à la majorité du Grand Conseil d'inclure l'expression « chrétienne » dans la nouvelle loi.

La participation de l'Etat aux frais de constructions scolaires donna lieu aussi à un important débat ; le projet prévoit des subsides de l'ordre de 5 à 50 % ; on eut désiré porter le minimum à 10 %, ce que les députés repoussèrent.

La gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires, demandée expressément aussi en faveur des écoles privées, fut rejetée ; seules les classes officielles en bénéficieront, comme jusqu'à présent.

Une proposition du Laufonnais, sauf erreur, demandait que des instituteurs détenteurs d'autres brevets que le bernois soient admis à l'élection. Le Grand Conseil, lui, n'admit pas cet amendement.

En ce qui concerne l'enseignement du catéchisme, le Parlement admit l'égalité complète des trois confessions chrétiennes ; peut-on souhaiter davantage ?

La loi scolaire bernoise autorise la création d'écoles privées, mais ces établissements doivent se subvenir à eux-mêmes et se soumettre à un contrôle de l'Etat ; une revendication fut présentée par laquelle un appui financier de l'Etat était demandé en faveur de ces écoles ; le gouvernement combattit énergiquement cette proposition qui fut repoussée à une forte majorité.

Et voilà ! Nous avons essayé de tirer « la substantifique moelle » d'un texte légal abondant, complet et qui aura le mérite de vivifier l'école bernoise. Nous n'avons pas jugé bon d'y ajouter beaucoup de commentaires, mais nous nous réservons la possibilité de le faire ultérieurement ... à moins que des collègues veuillent s'exprimer, ce à quoi nous les invitons chaleureusement.

Reber.

COMMUNIQUÉ

ASSOCIATION SUISSE

EN FAVEUR DES ENFANTS DÉFICIENTS (Section romande)

Mercredi 25 avril : Visite de classes spéciales à Genève. Déjeuner en commun à 12 h. 30, Taverne de la Madeleine. — Assemblée générale à 17 heures ; rapport sur le cours d'Houlgate (Calvados). Projet d'un nouveau cours pour l'été 1951.

S'inscrire jusqu'au 22 avril auprès de Mlle A. Descœudres, Villette, Conches-Genève.

La société remboursera le 50 % des frais de déplacement. Indiquer si l'on désire un billet collectif Lausanne-Genève et retour.

Le Comité.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE ET L'ÉDUCATION SOCIALE DE L'ENFANT (1)

Une éducation intégrale doit offrir à l'enfant tout ce qui peut l'aider à devenir une personne (personne communautaire serait un pléonasme, puisque la personne, c'est l'être humain mettant au service de la communauté ce qui constitue son irréductible originalité). Elle doit donc favoriser, simultanément, en lui le triple processus de l'individualisation, de la socialisation et de la spiritualisation ; le dernier opérant la synthèse des deux premiers.

Or l'école exclusivement enseignante, sous le signe du didactisme pur, ne favorise ni la socialisation véritable, dont le fruit est la coopération, ni l'individualisation : elle produit le conformisme, dans lequel il n'y a ni personne ni coopération authentiques ; elle tend à ravalier la vie collective à sa forme la plus basse : le troupeau, la masse ; elle est ainsi, pour une part, responsable de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la civilisation.

Mais l'institution scolaire pourrait jouer un rôle tout opposé ; et elle le joue, ici ou là, dans la mesure où elle s'ordonne sous le signe de la communauté véritable, la collaboration. Les éducateurs conscients de la nécessité, de l'urgence d'une profonde transformation de l'école dans ce sens, trouveront dans le petit volume que je présente ici¹, avec l'expérience d'un éducateur qui fait autorité en cette matière, des considérations sociologiques très propres à les guider dans cette voie, semée d'obstacles, mais conduisant à des résultats qui en valent la peine. Les choses excellentes sont difficiles, certes ; mais, sur la voie de la facilité, on ne rencontre que des réussites décevantes.

En quelques chapitres intitulés : L'apprentissage, La vie sociale et le jeu, La vie sociale en dehors du jeu, Les aspects intellectuels de la vie sociale, La dissolution sociale, Roger Cousinet étudie donc l'éveil en l'enfant de la vie sociale et son organisation dans les groupes de jeu, seul milieu dans lequel elle puisse s'épanouir, partout où le régime scolaire ne permet pas la constitution de groupes de travail. Dans une importante conclusion, il montre comment la transformation de l'école enseignante en école communautaire, faisant vivre l'enfant dans le milieu le plus favorable à l'apprentissage de la coopération (qui associe sans les confondre des activités complémentaires), favorise à la fois le développement individuel et l'épanouissement du sens social. Mais feuilletons cet « essai de sociologie enfantine ».

Les premières manifestations de la vie sociale apparaissent lorsque, généralement au cours de la troisième année, l'enfant se trouve en présence d'autres enfants à peu près de son âge. Jusqu'alors, il vivait dans un milieu dont il se distinguait à peine ; et voici qu'il se trouve

¹ Roger Cousinet : *La vie sociale des enfants. Essai de sociologie enfantine*. Editions du Scarabée, 1950. — Ce petit volume est le premier d'une collection dirigée par Maurice Debesse et intitulée : *A la découverte de l'enfant*. On lira avec autant d'intérêt que le premier le second ouvrage de la collection : *L'enfant et le jeu*, par Jean Chateau.

en présence de « l'autre » : d'un être qui a les mêmes tendances que lui, mais, si je puis dire, en sens contraire. Il veut se l'approprier, en faire sa chose ; mais l'autre élève à son égard la même prétention. De là ces comportements hésitants, contradictoires, qui trahissent un désarroi intime : il se jette sur cet autre, puis le fuit ; il l'embrasse et le frappe. Un besoin s'est éveillé en lui, qu'il ne sait encore satisfaire.

Cet apprentissage de la vie sociale durera jusque vers l'âge de huit ans (dans ce domaine, comme dans celui du développement mental, les indications d'âge n'ont qu'une valeur statistique). Il se poursuit avec des rythmes très divers, tantôt plus lents, tantôt plus rapides ; et, selon leur tempérament, les enfants manifestent la difficulté qu'ils éprouvent à s'adapter à « l'autre » par des malajustements plus ou moins durables. Mais on peut dire, en gros, que ces « ratés de la coopération » revêtent d'abord la forme brutale de l'agression physique (se frapper, se tirer, se renverser), pour prendre progressivement des formes plus subtiles.

C'est bientôt le désir de se sur-évaluer aux yeux de ses pairs : la vantardise, et chez les fillettes la coquetterie (l'exhibitionnisme n'en est souvent qu'une forme particulière). Qui n'a entendu ces duels oratoires : « Je suis plus fort que toi. — Mon père est plus riche que le tien. — Notre auto est plus belle que la vôtre. — Ma maman est plus jolie que la tienne ? »

Il faut lire l'analyse que l'auteur fait de ce comportement, dont les adultes ne comprennent généralement pas la signification exacte, et qui trahit si fidèlement la lutte que se livrent en l'enfant deux tendances contraires, l'une plus ancienne : s'affirmer, l'autre relativement récente : entrer en société avec autrui. « On veut, à la fois, montrer à l'autre qu'il vous est inutile et que, si l'on veut, on peut lui être utile. On repousse l'autre, mais d'une perche que de la même main on lui tend : Va-t-en, je n'ai pas du tout besoin de toi. Viens voir combien tu peux avoir besoin de moi. — Et combien moi aussi j'ai besoin de toi, sans quoi je me contenterais de jouir de ma supériorité, sans prendre la peine de l'étaler à tes yeux. »

Cousinet étudie avec non moins de finesse (corroborant d'ailleurs les observations de Pierre Bovet dans **L'instinct combatif**) la taquinerie, comportement caractéristique de la troisième enfance. Ce malajustement devient, en effet, exceptionnel chez le pré-adolescent. S'il dure au delà de cet âge, on peut le considérer comme un infantilisme persistant (cette manifestation d'infantilisme n'est d'ailleurs, malheureusement ! pas rare chez les parents). « Le taquin, écrit-il, est un social qui cherche à satisfaire son besoin de socialisation par un procédé nouveau. Il souffre de voir que l'autre se passe de lui ; et à plus forte raison si l'autre est, non plus seulement un individu, mais un groupe, même passager, de deux, dont l'exclusion est plus pénible encore. » Il gêne donc l'activité de l'autre pour l'obliger à y renoncer. Le rire qui éclate quand il y a réussi est significatif, c'est un chant de triomphe ! L'individu a réussi à créer le social, ce social dont il a tant besoin. Il n'y a plus en présence deux individus isolés ; pour un temps, un groupe de deux est constitué, un groupe ayant une activité, et une véritable activité sociale... encore qu'elle soit absurde !

Le moule dans lequel se coule en quelque sorte la vie sociale des enfants, partout où l'école en est au stade du didactisme pur, c'est donc le groupe de jeu. Avant l'entrée à l'école, l'enfant ne pratique, en règle générale, que « le jeu parallèle » (cette expression si juste est de Gesell). « Deux ou plusieurs enfants, côte à côte, jouent à deux jeux identiques : ayant dépassé le stade où chacun tenterait de s'emparer de l'activité ludique de l'autre, mais n'étant pas encore parvenus au stade où ils comprendront que de ces deux activités semblables peut se constituer une activité **commune**. »

Les premiers groupes de jeu sont d'ailleurs instables : ils se font et se défont avec une surprenante rapidité. Des enfants de quatre ou cinq ans jouent ensemble, tout un jour, sur la plage : le lendemain, ils semblent ne plus se connaître. A six-sept ans, les groupes paraissent plus durables, mais c'est surtout pendant les vacances, quand il n'existe pas, en dehors du groupe, d'élément de remplacement ; dans le préau de l'école, s'il s'y trouve un nombre d'enfants suffisant, les groupes de joueurs changent de nouveau presque quotidiennement. On joue au groupe avant de jouer en groupes.

Il n'y a, en effet, jeu social que dans la mesure où la règle du jeu est respectée, et où la coopération s'organise sous la forme de la division du travail ; ce qui exige un certain degré de développement intellectuel. Jouer « au chat et à la souris », ou « au cheval » (un enfant caracolant et hennissant comme un cheval, tandis que l'autre, tenant son camarade par une ficelle en guise de rênes, crie : A droite, à gauche, ou halte !) ce n'est pas encore authentiquement un jeu social, mais plutôt un jeu d'imagination.

Dans « le chat perché », « les quatre coins » et surtout le jeu de barres, les règles sont plus nombreuses et plus précises ; la division du travail beaucoup plus nette. Ce sont déjà des jeux de grands. C'est pourquoi, dans un préau où jouent ensemble des petits et des grands, on voit les petits essayer, pendant des mois et même des années, d'imiter ces jeux, mais sans y réussir. Ils n'ont pas encore l'entraînement social requis : bientôt ils se querellent, et le jeu est rompu. Mais ce qui est émouvant, c'est qu'en dépit de ces échecs, ces jeux sont sans cesse repris. « L'enfant, pris entre son besoin de s'affirmer et son besoin de vie sociale, ne peut sacrifier ni l'un ni l'autre, et oscille sans cesse de l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'il arrive au stade où il comprendra que les deux besoins se conditionnent, et que l'individu tirera pour lui-même d'autant plus de bénéfice de son comportement que ce comportement sera plus socialisé. »

Après avoir montré que la vie sociale s'organise avec les mêmes tâtonnements et les mêmes « ratés » en dehors du jeu que dans les groupes de jeu, l'auteur étudie certaines situations anormales qui naissent, chez un assez grand nombre d'enfants, d'un déséquilibre entre les deux tendances que la vie sociale, justement, doit harmoniser : le besoin de s'affirmer, le besoin de s'intégrer. L'enfant qu'anime le désir de primer, de s'imposer à l'attention, cherche à devenir le meneur ; et, s'il réussit, on le voit régner sur un groupe qu'il brime et tyrannise. « Cette autorité, particulièrement dans les internats où par suite de la plus grande

longueur des récréations la vie sociale est plus intense, peut atteindre un degré difficilement concevable. J'ai pu suivre, pendant une année, l'existence d'un groupe d'enfants de onze-douze ans, tyrannisé par un camarade d'un an plus âgé qu'eux et beaucoup plus fort physiquement (...) Certains enfants allaient jusqu'à s'humilier et à l'implorer, sans pouvoir réfléchir qu'il leur était tout loisible de quitter ce groupe où ils étaient brimés et d'aller chercher fortune ailleurs. »

C'est que, chez de tels enfants, un certain manque de vitalité rend impérieux le besoin d'être intégré à un groupe. Ils se soumettent donc à l'autorité tyrannique du chef, pour pouvoir rester dans le groupe, où ils trouvent à satisfaire leur besoin de socialisation (avec une affectivité réduite) et leur sécurité, par la stabilité que garantit précisément cette autorité tyrannique. A la volonté de puissance de meneur, répond la veulerie du mené.

Quant aux enfants qui présentent des défauts de caractère ou commettent des maladresses de conduite risquant de troubler la vie du groupe, si le malajustement est trop grave, ils sont expulsés; si ce n'est pas le cas, on les garde comme des « utilités », ainsi qu'on dit dans le monde du théâtre ; et leur complaisance à accepter n'importe quel rôle dans les jeux, traditionnels ou improvisés, leur manque d'initiative, font qu'ils s'accommodeent de cette situation humiliante. Appelons-les les souffre-douleurs. Les psychologues américains les appellent *parias* (outcasts).

Il arrive parfois, cependant, que ces souffre-douleurs sollicitent l'intervention en leur faveur d'un adulte, le plus souvent de leur maman ou de leur maîtresse (ou maître). Ils n'ont pas, en général, à s'en féliciter ! L'enfant qui va se plaindre à sa maman ou à son maître (de même le délateur) se voit souvent mis en quarantaine ; et comme le besoin de vie sociale est en lui, à cet âge, le plus impérieux de ses besoins, il ne tarde pas à comprendre que le remède est pire que le mal ; on le voit dès lors accepter sa situation dans le groupe, quelque peu satisfaisante qu'elle soit ; ou trouver dans un autre groupe des relations sociales plus satisfaisantes.

J'aimerais analyser longuement les pages dans lesquelles l'auteur étudie certains malajustements, qui naissent de cette différence dans le rythme du développement social, signalée tout à l'heure. Si, en effet, chez beaucoup d'enfants, le développement individuel et le développement social vont de pair, si bien que l'individu reçoit du groupe exactement ce qu'il lui faut et que le groupe reçoit de l'individu exactement ce qui lui est nécessaire ; certains enfants, au contraire, sans qu'on puisse les taxer proprement d'égoïsme — ils sont simplement décalés — donnent régulièrement au groupe moins que son dû ; ils sont en dette à l'égard du groupe, ce qui tend à le désagréger. Tels ceux qui, dans les jeux, respectent les règles, mais n'en font jamais plus qu'il n'en faut ; ceux qui semblent toujours réservé quelque chose d'eux-mêmes. Le groupe ne les exclut pas : on ne saurait rien leur reprocher de précis ; mais leur présence crée au sein du groupe un malaise confusément ressenti.

Ls Meylan, prof. à l'Université de Lausanne.

MARIEZ-VOUS, LA BELLE

Modéré, env. 96 = d

harm. Jean Delor



Nous quittons les Pâques, nous sommes au printemps, nous quit-



-tons les Pâques, nous sommes au printemps! Tout's les vign's sont

REFRAIN



belles, les blés vont grainant, Mariez-vous la



belle, n'attendez plus tant, n'attendez plus tant!

① Nous quittons les Pâques, nous sommes au printemps (bis)

Tout's les vign's sont belles, les blés vont grainant...

② Tout's les vign's sont belles, les blés vont grainant (bis)

Et la violette fleurit dans les champs...

③ Et la violette fleurit dans les champs (bis)

L'fils du roi qui passe en cueillit longtemps...

④ L'fils du roi qui passe en cueillit longtemps (bis)

«Je les ai cueillies dans le bois charmant...»

⑤ «Je les ai cueillies dans le bois charmant» (bis)

Quand ell's s'ront fanées, il ne sra plus temps.

Provenance : Mélodies du Val-de-Loire, éd. Heugel

Quelques ouvrages recommandés

Romans

<i>Véronique Blaise</i> : Le jour des Rois	Fr. 6.—
<i>Jean-Jacques Gauthier</i> : La demoiselle du Pont-aux-Anes	» 6.—
<i>Gilbert Cesbron</i> : Traduit du vent	» 6.—
<i>Juliette Pary</i> : Mes 126 Gosses	» 4.15

Poésie

<i>Prévert</i> : Histoires	Fr. 5.40
<i>Rictus</i> : Les soliloques de pauvre	» 5.35
Le cœur populaire	» 4.90

Philosophie

<i>Bergson</i> : Les deux sources de la morale et de la religion.	Fr. 4.90
<i>Lecomte du Nouy</i> : L'avenir de l'esprit	» 5.30
<i>Simone Weil</i> : L'enracinement, la Pesanteur et la Grâce	» 4.—

Voyages et Aventures

<i>Joseph Peyré</i> : La légende du Goumier Saïd.	» 5.85
<i>Osa Johnson</i> : J'ai épousé l'aventure	» 9.—
<i>Léon Werth</i> : La vie de Saint-Exupéry	» 4.80

MUSIQUE FCETISCH FRÈRES S. A. INSTRUMENTS

Caroline 5 - Lausanne

Maison fondée en 1804

Pour vos courses scolaires nous vous proposons :

CHAMPÉRY-PLANACHAUX (1800 m.)
PORTE DU SOLEIL (1964 m.)
LA TOUR DE DON (2001 m.)
VALERETTE (2062 m.)
MORGINS (1400 m.)

Chemin de fer AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY

Service d'autocars pour MORGINS et les GIETTES

Téléférique CHAMPÉRY-PLANACHAUX

Télésiège MORGINS-LE CORBEAU

Renseignements à la Direction A.O.M.C., Aigle, Tél. (025) 2.23.15

ECOLE RÉFORMÉE DE FRIBOURG

Le poste de

MAITRE ou MAITRESSE

à la nouvelle classe française est mis au concours. Entrée au 1^{er} mai 1951.

Renseignements et inscriptions chez M. E. Gutknecht, inspecteur scolaire, Morat.

Classes de raccordement
aux différents degrés de

**l'Ecole
de Commerce**

Ecole Piotet

Pontaise 15

Téléphone 24.14.27

PIANOS

neufs et belles occasions
Vente - échange - location
réparation accordage

JEAN HUBER

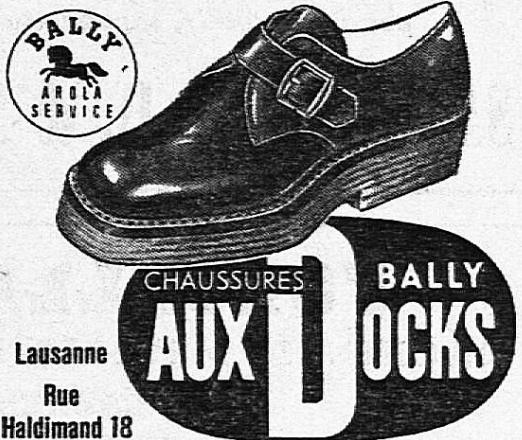
Rue de Bourg 29 Tél. 22 54 14
Alb. Huber succ. Maison fondée en 1896

CHAQUE JOUR de la salade au


Citrovin

le vinaigre de citron renommé.
Pour le gourmet: MAYONNAISE
Nünalphorn au Citrovin.

Citrovin S. A., Zofingue



Une marque connue
depuis des générations.

Fabrique de pâtes alimentaires Rolle S.A.

• BIBLIOTHEQUE
Nationale Suisse.
Berne

J. A. — Montreux

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

LES BONS PRODUITS
POUR LA LESSIVE ET LES NETTOYAGES
PORTENT LA MARQUE :



*Savon en morceaux, en paillettes, lessives, poudres à laver, à dégraisser,
poudres à polir, savonnettes, soudes, bougies, glycérine, etc.*

SAVONNERIE H. & M. PÉCLARD - YVERDON

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU
ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

MONTRÉUX, 28 avril 1951

LXXXVII^e année — N° 16

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

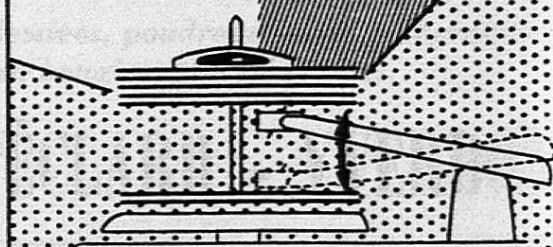
Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LE TOURNE-DISQUES

*sonideal*double face
automatique

à

198.-



- * **SONIDEAL** joue dans leur suite normale sur les deux faces ou une seule face de 8-10 disques de 25 cm. ou 6 disques de 30 cm.
- * **SONIDEAL** n'abîme pas les disques en les changeant.
- * **SONIDEAL** le plus petit de tous les changeurs trouve place dans tous les meubles standard.
- * **SONIDEAL** est garanti
- * **SONIDEAL** ne coûte que

198.--

+ impôts

DEMANDEZ UNE DÉMONSTRATION
à notre rayon de radio au 3ème étage

INVENTION SUISSE

QUALITÉ SUISSE

PRIX INNOVATION

Grands
Magasins

INNOVATION

Lausanne
S.A.



Votre fleuriste

GETAZ
Lausanne
PETIT-CHÈNE 30

Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S.P.V.



Films fixes - Camérafix



**5 lots de 20'000
14'222 autres lots**

lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les élé-
ments pour assurer à l'en-
fant une pleine santé.

En vente dans les pharmacies
et drogeries



Un
but idéal de
course d'école

La Barilette
La Dôle
en télé-siège

*Prix spéciaux
pour écoles
et sociétés*

Restaurant à
la station supérieure

Demandez
renseignements
à l'Administration
du chemin de fer

Nyon-St-Cergue -
Morez

Tél. 9 53 37
Nyon

Colonie de vacances d'Aigle LA CLÉ DES CHAMPS, CORBEYRIER

Première série : du 28 mai au 4 juillet avec 2 heures d'école par jour
Deuxième série : du 9 juillet au 12 août

Inscriptions : pour la première série jusqu'au 12 mai
pour la deuxième série jusqu'au 30 mai

S'ADRESSER A LA DIRECTION DES ÉCOLES D'AIGLE, TÉL. 2.21.38